

# Séjours gratuits printemps 2025

## Offre de la FNASCE

Dans le cadre de l'entraide, la FNASCE (fédération nationale des ASCE) propose en fonction de leur disponibilité, des séjours familiaux gratuits, à la mer, à la montagne, à la campagne ou en ville pendant la période des vacances scolaires de printemps.

C'est le Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition qui est pris en compte. Celui-ci ne devra pas dépasser 750 €. S'il est inférieur à 600 €, la famille peut faire une demande tous les ans, s'il est supérieur la demande est possible tous les 2 ans. (voir mode de calcul en annexe)

Si vous avez correctement rempli vos revenus et votre ministère d'appartenance dans votre fiche d'adhérent et que la condition ci-dessus respectée, vous pouvez alors faire votre demande dans « OLGUA ». En parallèle, vous adresserez par mail les justificatifs (voir en annexe) à l'adresse mail ci-dessous.

Si cette proposition vous intéresse, nous attendons vos demandes.

Celles-ci seront alors soumises à l'avis du président et des assistantes sociales et seront transmises à la FNASCE qui attribuera les séjours.

Attention ! Un adhérent ne peut bénéficier que d'un séjour par année, au printemps ou en été.

À noter : une participation aux frais de transports (limitée à 70 % maximum des frais) peut vous être octroyée une fois le séjour effectué.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Hervé DOSPITAL : 05.54.69.21.74

Les demandes devront être faites dans « OLGUA » et les pièces justificatives adressées par mail à [herve.dospital@gironde.gouv.fr](mailto:herve.dospital@gironde.gouv.fr) avant le 8 novembre 2024



[www.fnascee.org](http://www.fnascee.org)